

CoOpera Fondation collective PUK

Galgenfeldweg 16 - 3006 Bern

T 031 922 28 22

www.coopera.ch

Plan directeur de CoOpera Fondation collective PUK

Caisse de pension pour entreprises, artistes et indépendants

CoOpera Fondation collective PUK est la plus ancienne institution de CoOpera. Elle a été fondée en 1984.

Motifs / Constitution

La constitution de CoOpera Fondation collective PUK fut une étape aussi importante que la fondation de CoOpera. La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse allait alors entrer en vigueur. Les initiants ont décidé de constituer une fondation collective bien qu'ils considéraient d'un œil critique les modalités de couverture du capital dans le 2e pilier et l'immense accumulation de capital que cela impliquait.

Philosophie d'entreprise

En appliquant une politique d'entreprise adossée aux « Principes fondamentaux relatifs à l'économie et au capital » de CoOpera, CoOpera Fondation collective PUK souhaite montrer que l'épargne vieillesse relève avant tout de la manière dont le capital est géré. Il n'y a que dans une économie qui fonctionne que l'argent épargné peut être redistribué sous forme de rente pour couvrir le coût de la vie. C'est la raison pour laquelle CoOpera Fondation collective PUK n'effectue en règle générale aucun placement en bourse et préfère mettre à disposition sa capacité financière pour contribuer à modeler l'économie et la société. Les projets financés doivent être autant que possible utiles et durables, et les sociétés, de type coopératif.

Des dispositions juridiques plus contraignantes que dans d'autres modèles économiques restreignent le champ d'action du Conseil de fondation.

Objectifs économiques

CoOpera Fondation collective PUK pratique une politique d'entreprise durable, axée sur le long terme. Long terme signifie entre autres garantir les acquis en procédant comme suit

- Suivre une politique de placement qui permet de maintenir le pouvoir d'achat des avoirs d'épargne de prévoyance. Pour cela, il faut que la vie sociale constituant la base du pouvoir d'achat soit elle-même préservée sur des bases les plus saines possibles. Les avoirs doivent par conséquent être affectés en priorité à des institutions qui privilégient le développement de la vie culturelle, sociale et économique pour façonner un monde moderne.
- **Gérer les risques et constituer des réserves** sur la base de scénarios réalistes en matière de risques et contribuant à réparer les dommages. L'aspect social revêt à cet égard une importance particulière : si les emprunteurs peuvent s'identifier aux objectifs et aux tâches de CoOpera Fondation collective PUK, ils gèrent les moyens qui leurs sont confiés de manière plus responsable et sont prêts à verser des contributions afin de réparer des dommages (p. ex. dans le cadre du fonds de garantie PUK).
- **Développer** non seulement le capital, mais également l'effectif des institutions et assurés affiliés.

Stratégie

Une caisse de pension se divise en secteur des assurances et secteur des placements.

- Dans le secteur des assurances, la marge de manœuvre est restreinte. La taille de CoOpera Fondation collective PUK lui permet de compenser elle-même les risques.
- Par une limitation du volume d'investissement par placement, une bonne distribution sur des objets à but commercial et non commercial et une répartition sur différentes branches, CoOpera Fondation collective vise le bon équilibre entre risques et produits.
- Les coopérations à l'intérieur et à l'extérieur de CoOpera permettent également de participer à des projets d'investissement plus importants. (Sur le plan interne surtout CoOpera Beteiligungen AG, CoOpera Immobilien AG ; sur le plan externe : banques et caisses de pension alternatives)

Offre / Prestations

En sa qualité d'institution de prévoyance vieillesse et en même temps d'institution de placement, CoOpera Fondation collective PUK entend, conformément à sa philosophie d'entreprise, prendre en compte les besoins des deux parties tout en étant consciente du fait qu'elle ne peut ainsi viser des « prestations » maximales pour aucune des deux parties (rentes maximales et intérêts minimaux pour les crédits). Par une gestion optimale des risques, elle aspire à une capacité de rendement permettant la distribution de prestations optimales et de qualité élevée tant en ce qui concerne les assurés que les placements.

CoOpera Fondation collective PUK propose différents plans de prévoyance qui correspondent aux besoins individuels des institutions affiliées intéressées. Cela permet de couvrir non seulement la partie obligatoire de l'assurance selon la LPP, mais encore d'envisager une couverture d'assurance surobligatoire. Une surassurance doit être évitée.

Présence / Public

CoOpera Fondation collective PUK est un organe de CoOpera. Elle vise une présence avec les autres institutions qui soit perçue positivement par le public. Compte tenu de sa taille, elle est à même de promouvoir activement sa présence et la communication.

Relations avec des partenaires

Outre les institutions affiliées, leurs assurés et les emprunteurs, des partenariats sont établis avec d'autres sociétés d'assurance LPP et établissements financiers, même si les sociétés d'assurance font également office de concurrents sur le marché de l'assurance. La coopération permet en effet de réaliser de plus grands projets. Les bonnes relations avec ces partenaires sont en même temps un aspect important de la garantie du crédit.

Autres relations externes

D'autres relations importantes sont celles entretenues avec l'organe de surveillance des fondations, les experts agréés en matière de caisses de pension et l'organe de révision.

Organes / Organisation / Collaboration

Le *Conseil de fondation* est l'organe responsable de la fondation. Il a pour tâche de garantir le maintien à long terme de l'activité en matière d'assurances et de placements. En matière de placements, il est conseillé par un *comité des crédits*, au sein duquel des spécialistes externes collaborent. Les organes prévus par la loi sont constitués par les *commissions administratives* dans les différentes entreprises. Celles-ci sont représentées lors de l'*assemblée des délégués* qui a lieu une fois par an.

Les collaborateurs se complètent sous un aspect professionnel ; dans un domaine général ils proviennent d'une position éthique et sociale.